

Email: caution@cdabcompass.com

TEL: +333 59 82 54 92

## **CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE : CAUTION BANCAIRE**

Entre les soussignés :

CDAB COMPASS FRANCE, société par actions simplifiées au capital de huit mille (8000) euros dont le siège social est situé à Lille-Lomme (France), immatriculée à La RCS Lille Métropole (France) représentée par Monsieur D'ALMEIDA Zoki Komlavi Cédric au Togo dans la filiale locale CDAB COMPASS GROUP, en sa qualité de Président,

Ci-après désignée « CDAB COMPASS FRANCE »

	D'une part,
Et	
Madame / Monsieur  de nationalité  demeurant à	
(Ajouter éventuellement « représenté(e) par son Madame /	Monsieur
	D'autre
part,	
Les deux étant collectivement désignés les « PARTIES »	
IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT	
<ol> <li>CDAB COMPASS FRANCE est une société par actions simplifiées de huit euros dont le siège social est Lomme (France).</li> <li>Madame / Monsieur</li></ol>	
sounane poursurvie ses etudes en France.	



40 rue des Fusillés, 59160 Lille (France) SIREN: 885041871 RCS Lille Métropole

S.A.S. au capital social de 8000 EUR TEL: +333 59 82 54 92

TEL: +333 59 82 54 92

Email: caution@cdabcompass.com

3- En vue de se faire délivrer une Attestation de Virement Irrévocable (ci-après AVI) dans le cadre des formalités auprès du consulat de France au Togo pour l'obtention d'un visa

étudiant, l'étudiant a souhaité recourir aux services de CDAB COMPASS FRANCE et son partenaire la Banque Populaire du Nord.

A ce titre, il confie à CDAB COMPASS FRANCE la mission de lui faire délivrer une AVI.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

### **Article 1- OBJET DU PRESENT CONTRAT**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution et de réalisation de la mission confiée à CDAB COMPASS FRANCE par l'étudiant en vue de l'établissement d'une AVI en son nom par CDAB COMPASS FRANCE.

## **Article 2- MISSION DE CDAB COMPASS GROUP**

L'étudiant confie à CDAB COMPASS FRANCE la mission de faire établir en son nom une AVI par le groupe en contrepartie du virement d'une somme de **sept mille trois cent quatre-vingt euros** (7 380 €) sur un compte ouvert dans les livres de la Banque Populaire du Nord au nom de CDAB COMPASS FRANCE.

Le transfert des fonds de l'étudiant peut être effectué directement par l'étudiant lui-même

## ARTICLE 3- MODALITES DE TRANSFERT DES FONDS

ou par son représentant légal ou encore tout proche. Pour effectuer ce transfert, l'étudiant peut choisir l'une des options suivantes :

Dépôts sur le compte bancaire de CDAB COMPASS FRANCE

Virement direct d'un proche en France ou en Europe sur le compte de CDAB COMPASS FRANCE, dans la Banque Populaire du Nord.

Virement direct de l'étudiant, de son représentant légal ou d'un proche sur le compte de CDAB COMPASS FRANCE, représenté au TOGO par CDAB COMPASS GROUP dans ses comptes à la banque BTCI



TEL: +333 59 82 54 92

Email: caution@cdabcompass.com

En cas de choix de l'option 1, les frais bancaires liés à l'opération de virement vers la banque partenaire de CDAB COMPASS GROUP sont à la charge de l'étudiant.

Toutefois, CDAB COMPASS FRANCE dispose d'un délai d'un (1) mois pour faire effectuer le virement vers la banque partenaire Banque Populaire du Nord.

Pour les virements, les références bancaires de CDAB COMPASS GROUP sont communiquées en annexe du présent contrat.

# **Article 4- MENTIONS OBLIGATOIRES FIGURANT DANS L'ATTESTATION DE VIREMENT IRREVOCABLE (AVI)**

L'AVI délivrée doit obligatoirement porter les mentions suivantes :

- Dénomination et références de l'organisme émetteur,
- Nom et prénoms du Mandant en tant que bénéficiaire,
- > La somme de sept mille trois cent quatre-vingt euros (7 380 €) minimum ou plus, la somme correspondante en Francs CFA virée par l'étudiant ou son représentant légal, ou un proche,
- L'engagement de CDAB COMPASS FRANCE, l'organisme émetteur, à virer mensuellement la somme de six cent quinze euros (615 €) ou plus sur un compte bancaire ouvert au nom du Mandant,
- La durée de l'AVI.

## **Article 5- OBLIGATIONS DES PARTIES**

- 5.1- Chaque partie s'engage à respecter les termes du présent contrat.
- 5.2- Obligations de CDAB COMPASS FRANCE

La mission à exécuter par CDAB COMPASS FRANCE débute à compter de la signature du présent contrat. Elle s'effectue selon les instructions et aux conditions qui y sont définies ainsi que celles définies sur le site internet de CDAB COMPASS FRANCE à l'adresse suivante : www.cdabcompass.com



40 rue des Fusillés, 59160 Lille (France) SIREN: 885041871 RCS Lille Métropole

Email: caution@cdabcompass.com S.A.S. au capital social de 8000 EUR TEL: +333 59 82 54 92

CDAB COMPASS FRANCE est tenu par une obligation de résultat, notamment faire délivrer

l'AVI au nom de l'Etudiant. Il apporte à l'exécution de cette mission, toute la diligence et les

soins nécessaire à la sauvegarde des intérêts qui lui sont confiés.

En cas de dépôt par l'Etudiant de la somme de sept mille trois cent quatre-vingt euros (7 380

€) minimum sur le compte bancaire de CDAB COMPASS GROUP dans la banque BTCI, ce

dernier s'engage à effectuer le virement vers le compte de CDAB COMPASS FRANCE, dans

la Banque Populaire du Nord, dans un délai d'un (1) mois à compter dudit dépôt.

En cas de non-obtention du visa par l'Etudiant, CDAB COMPASS GROUP s'engage à lui

rembourser le montant initialement versé par ce dernier correspondant à la somme de sept mille

trois cent quatre-vingt euros (7 380 €) ou le montant déposé à la date dudit versement, selon

les modalités suivantes :

> Si le transfert a été fait par dépôts sur un compte bancaire de CDAB COMPASS

GROUP au Togo, la somme lui sera mise à disposition auprès de la banque où le compte

est ouvert:

> Si le transfert initial a été fait par virement d'un compte de l'Etudiant ou de son

représentant légal ou l'un de ses proches, le remboursement sera fait par virement sur

ce même compte.

Le délai de remboursement est de deux (02) mois, à compter de la date de réception du

courrier notifiant la non-obtention du visa à CDAB COMPASS FRANCE.

Les frais de remboursement sont mis à la charge de CDAB COMPASS FRANCE.

5.3- Obligations de l'Etudiant

Afin d'assurer l'efficacité du concours de CDAB COMPASS FRANCE à l'établissement de

l'AVI, l'Etudiant s'engage à donner mandat à CDAB COMPASS FRANCE à cet effet.

L'Etudiant s'engage à fournir à CDAB COMPASS FRANCE, sans restriction, en temps et en

heure toutes les données (pièces sollicitées / informations / documents / déclarations) exactes

et complètes, requises et / ou nécessaires à l'accomplissement de la mission.

CDAB COMPASS FRANCE est une société qui a pour objet la caution locative bancaire, la caution locative logement et l'accompagnement en éducation. Son partenaire en matière financière est la BANQUE POPULAIRE DU NORD : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital variable. Siège social et Service Clients : 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul - RCS Lille Métropole : 457 506 566 - Téléphone 03 28 45 61 10, Immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse du Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP - 76/78 avenue de France -75204 PARIS Cédex 13 - TVA FR 71457 506566. Code APE: JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord.

40 rue des Fusillés, 59160 Lille (France) SIREN: 885041871 RCS Lille Métropole

Email: caution@cdabcompass.com S.A.S. au capital social de 8000 EUR

TEL: +333 59 82 54 92

L'Etudiant s'engage à préparer et éventuellement parapher et signer l'ensemble des documents demandés par CDAB COMPASS FRANCE dans le cadre de sa mission et cela conformément

aux instructions de cette dernière.

L'Etudiant doit virer ou faire virer la somme de sept mille trois cent quatre-vingt euros (7 380

€) minimum ou plus sur le compte ouvert dans les livres de la banque partenaire conformément

aux informations figurant sur le relevé d'identité bancaire qui lui sera remis ainsi qu'aux

modalités fixées à l'article 3 du présent contrat.

En cas de dépôt de la somme mentionnée à l'alinéa précédent sur le compte bancaire de CDAB

COMPASS GROUP, l'Etudiant s'engage à prendre en charge les frais de virement vers le

compte dans la banque partenaire.

L'Etudiant doit payer à CDAB COMPASS FRANCE la rémunération due au titre de la mission

confiée à cette dernière conformément aux dispositions de l'article 6 du présent contrat.

En cas de non-obtention du visa, l'étudiant s'engage à informer CDAB COMPASS FRANCE

par courrier adressé au Directeur Général mentionné en comparution du présent contrat. Ce

courrier peut être déposé au siège de CDAB COMPASS GROUP au Togo.

**Article 6- CONDITIONS FINANCIERES** 

6.1 La rémunération de CDAB COMPASS FRANCE

Il est convenu que l'Etudiant verse à CDAB COMPASS GROUP une rémunération due au titre

de la mission définie à l'article 1 des présentes et consistant en un frais fixe. Ledit frais est fixé

à deux cent cinquante mille francs CFA (250.000 FCFA) ou trois cent quatre-vingt (390)

euros.

Cette rémunération est due dès la signature du mandat mentionné à l'article 5.3 al 1.

6.2 La devise du présent contrat

La devise du présent contrat est l'euro. Le taux de change applicable aux opérations dans le

cadre du présent contrat est le taux en vigueur à la date de ladite opération, notamment en cas

de virement.

COAB COMPASS
Aide à l'éducation par l'orientation

40 rue des Fusillés, 59160 Lille (France) SIREN : 885041871 RCS Lille Métropole

S.A.S. au capital social de 8000 EUR

Email: caution@cdabcompass.com

TEL: +333 59 82 54 92

Article 7- PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toute demande de transmission de données à caractère personnel effectuée par CDAB

COMPASS FRANCE se justifie par la stricte nécessité de les traiter uniquement en vue de la

bonne exécution de la mission qui lui est confiée et / ou de se conformer aux obligations légales

lui incombant. CDAB COMPASS FRANCE s'engage à ne pas utiliser lesdites données à des

fins commerciales.

L'Etudiant est informé qu'il peut accéder aux données à caractère personnel le concernant, les

rectifier ou modifier. A cette fin, il peut adresser un courriel à CDAB COMPASS FRANCE à

l'adresse suivante : <u>caution@cdabcompass.com</u>

**Article 8- CONFIDENTIALITE** 

Les parties considèrent comme strictement confidentiel et s'interdisent de divulguer toute

information, tout document ou toute donnée provenant de l'autre partie et dont elles pourraient

avoir connaissance à l'occasion des différentes actions menées dans le cadre du présent contrat.

Pour l'application de la présente clause, les parties répondent de leurs personnels, collaborateurs

ou mandataires comme d'elles-mêmes.

**Article 9- DUREE DU PRESENT CONTRAT** 

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature.

Il arrivera à son terme à la fin de la période mentionnée à l'alinéa 1 du présent article,

sous réserve des obligations qui par nature, survivent à la fin du contrat.

**Article 10- RESILIATION** 

En cas de manquements graves ou répétés d'une partie à ses obligations relatives aux

dispositions du présent contrat, celui-ci peut être résilié unilatéralement et de plein droit par

l'autre Partie, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée

ou par courriel avec demande d'avis de réception restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous

dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

CDAB COMPASS FRANCE est une société qui a pour objet la caution locative bancaire, la caution locative logement et l'accompagnement en éducation. Son partenaire en matière financière est la BANQUE POPULAIRE DU NORD : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital variable. Siège social et Service Clients : 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone 03 28 45 61 10, Immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse du Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 76/78 avenue de France – 75204 PARIS Cédex 13 – TVA FR 71457 506566. Code APE : JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du



Email: caution@cdabcompass.com

TEL: +333 59 82 54 92

### Article 11- LANGUE – LOI APPLICABLE – RESOLUTION DE LITIGE

11.1 Le présent contrat est régi et interprété conformément à la loi togolaise.

11.2. La langue du présent contrat est le français. Si une traduction en est effectuée, seule la

version française fait foi en cas de divergence d'interprétation des dispositions de ce contrat ou

en cas de litige entre les Parties.

11.3. En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution du

présent contrat, les Parties s'efforcent de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de

conciliation dans un délai de deux (2) mois. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige est

porté devant la juridiction togolaise compétente.

<b>-</b>		(A)			
Haif en	trois i	13	) exemn	laires	originaux.
ı anı cıı	uois	<b>υ</b> .	, CACIIID	Iuiics	OHEIMauA.

٨	Lamá	1_	
А	LOINE.	. 10	

Pour l'Etudiant

Pour CDAB COMPASS FRANCE

(Ajouter éventuellement « son représentant légal »)



Email: caution@cdabcompass.com

TEL: +333 59 82 54 92

#### ANNEXE SUR LES FRAIS DE TRANSFERT DE FONDS

Cette annexe est relative aux dispositions de l'article 3 « Modalités de transfert » du présent contrat, portant sur les moyens mis à la disposition du garant et / ou de l'étudiant qui souhaite procéder au dépôt de sa caution ainsi qu'au paiement des frais de services.

Ces modalités consistent pour le garant et / ou l'étudiant soit de déposer des fonds en local au Togo.

En fonction du choix, il sera imputé au garant et / ou l'étudiant à faire sur le compte bancaire de CDAB COMPASS GROUP:

- Le dépôt de la caution, dont le montant est fixé à 7380 euros soit 4 840 974 FCFA minimum,
- Et des frais de prestation de services dont la somme est de 390 euros soit 250.000 FCFA.

40 rue des Fusillés, 59160 Lille (France) SIREN : 885041871 RCS Lille Métropole

S.A.S. au capital social de 8000 EUR

Email: caution@cdabcompass.com

TEL: +333 59 82 54 92

ANNEXE SUR LA POLITIQUE DE VIREMENT DE CDAB COMPASS

Le virement est une opération d'envoi d'argent par transfert entre deux comptes bancaires. Les

parties inclues dans le virement sont : le « Donneur d'ordre » (CDAB COMPASS GROUP) via

CDAB COMPASS FRANCE qui exécute l'émission du virement pour le compte du

« bénéficiaire » (Etudiant).

1) La transmission préalable des coordonnées bancaires de l'étudiant

Le blocage de la caution bancaire pour études en France nécessite la transmission préalable des

coordonnées bancaires de l'étudiant.

Il s'agit :

- De l'identifiant de la banque destinataire appelé (BIC ou SWIFT Code)

- Et de l'identifiant du compte courant du bénéficiaire (IBAN)

Ces identifiants figurent obligatoirement sur le relevé d'identité bancaire (RIB) à demander

auprès de la banque de l'Etudiant en France une fois le compte ouvert.

Il vous est offert une première possibilité d'envoyer votre RIB par mail à l'adresse

caution@cdabcompass.com et la seconde qui est celle de télécharger votre RIB dans votre

espace étudiant, en vous connectant sur le site internet www.cdabcompass.com avec vos

identifiants.

2) La mise en place du virement

Dès la réception du RIB de l'Etudiant, CDAB COMPASS FRANCE l'enregistre dans ses bases

de données et met en place les virements aux conditions prévues dans les clauses de l'attestation

CDAB COMPASS FRANCE est une société qui a pour objet la caution locative bancaire, la caution locative logement et l'accompagnement en éducation. Son partenaire en matière financière est la BANQUE POPULAIRE DU NORD : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital variable. Siège social et Service Clients : 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone 03 28 45 61 10, Immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse du Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 76/78 avenue de France – 75204 PARIS Cédex 13 – TVA FR 71457 506566. Code APE : JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du

COMP COMP CASS
Aide a l'éducation par l'orientation

40 rue des Fusillés, 59160 Lille (France) SIREN: 885041871 RCS Lille Métropole

S.A.S. au capital social de 8000 EUR

Email: caution@cdabcompass.com

TEL: +333 59 82 54 92

de Virement Irrévocable (AVI). La date de communication effective du RIB à CDAB

COMPASS FRANCE fait fois.

Le virement est effectué à hauteur de six cent quinze (615) euros minimum par mois, sur une

durée totale de 12 mois correspondant à la somme totale de sept mille trois cent quatre-vingt

euros (7 380 €).

**NB**: Une fois en France, faites de l'ouverture de votre compte bancaire auprès de la banque de

votre choix, une priorité, afin de permettre à CDAB COMPASS FRANCE de mettre en place

le virement dans les meilleurs délais et pour que vous puissiez recevoir très rapidement vos

fonds.

3) L'exécution des virements

Le premier virement effectué par CDAB COMPASS GROUP à l'Etudiant intervient dans un

délai de 48h à compter de la réception effective du RIB de l'étudiant par CDAB COMPASS

GROUP.

La réception des fonds par l'étudiant est effective dans un délai de 3 jours ouvrables, à compter

de la date de réalisation du virement par CDAB COMPASS GROUP.

Passé ce délai, veuillez premièrement vous rapprocher de votre conseiller bancaire. Si les fonds

ne sont pas toujours disponibles sur votre compte, alors signalez-le à CDAB COMPASS.

GROUP en envoyant un mail ou un message à votre conseiller à travers votre espace étudiant

en vous connectant sur le site internet www.cdabcompass.com avec vos identifiants, ou en le

signifiant au siège à Lomé.

Un seul virement sera effectué par mois. Il correspondra au mois en cours ou au mois précédent

si nous sommes en début de mois.

L'Etudiant qui transmet ses coordonnées bancaires entre le 1er jour du mois et le 15 du mois,

reçoit le virement correspondant au mois précédent. A la fin du même mois, il reçoit un second

virement correspondant au mois en cours.

CDAB COMPASS FRANCE est une société qui a pour objet la caution locative bancaire, la caution locative logement et l'accompagnement en éducation. Son partenaire en matière financière est la BANQUE POPULAIRE DU NORD : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital variable. Siège social et Service Clients : 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone 03 28 45 61 10, Immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse du Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 76/78 avenue de France – 75204 PARIS Cédex 13 – TVA FR 71457 506566. Code APE : JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du



Email: caution@cdabcompass.com TEL: +333 59 82 54 92

Quant à l'Etudiant qui transmet ses coordonnées entre le 16 et le 30 du mois, il lui sera fait un

virement unique correspondant au mois en cours.

L'exécution de chaque virement est notifiée à l'étudiant par courriel.

4) La demande exceptionnelle de virement

De manière exceptionnelle, un étudiant peut faire une demande d'un second virement en sus du

virement ordinaire mis en place.

Cette demande exceptionnelle de virement consiste, pour l'étudiant qui a souscrit à l'attestation

de virement irrévocable, à faire une demande à CDAB COMPASS GROUP d'un virement

supplémentaire au cours d'un même mois.

Elle doit cependant être justifiée par un motif valable (Avance sur les frais de scolarités,

dépenses personnelles, etc.)

La demande de virement exceptionnel se fait par l'envoi d'une lettre signée et datée adressée

au dirigeant de CDAB COMPASS GROUP et si besoin d'un justificatif appuyant votre

demande.

**Attention :** Ne sont éligibles à cette demande que les étudiants qui n'ont pas fait la demande

d'acte de cautionnement pour le logement depuis leur pays d'origine et qui ne comptent pas en

faire une fois en France.

CDAB COMPASS FRANCE est une société qui a pour objet la caution locative bancaire, la caution locative logement et l'accompagnement en éducation. Son partenaire en matière financière est la BANQUE POPULAIRE DU NORD : Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à Capital variable. Siège social et Service Clients : 847 avenue de la République 59700 Marcq-en-Barœul – RCS Lille Métropole : 457 506 566 – Téléphone 03 28 45 61 10, Immatriculée à l'ORIAS n° 07 001 925 en tant que courtier, mandataire d'intermédiaire en assurance. Titulaire de la carte d'agent immobilier CPI 5906 2018 000 029 362 délivrée par la CCI Grand Lille pour les transactions sur immeubles et fonds de commerce sans manipulation de fonds. Adresse du Médiateur de la Consommation auprès de la FNBP – 76/78 avenue de France – 75204 PARIS Cédex 13 – TVA FR 71457 506566. Code APE : JPM Banque Privée est une marque et une agence de la Banque Populaire du Nord.